

Le Bulletin municipal

Janvier-Février-Mars-Avril 2025



Saint Briec de Mauron

Sommaire

Page 3	Edito
Page 4	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 12	Les Informations Communales
Page 19	Le Mot des Associations
Page 20	Les Informations Diverses
Page 25	Les Informations Utiles
Page 27	Etat-Civil
Page 28	Calendrier de collecte - SMICTOM
Page 30	Mots Mêlés



Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Lundi, Mercredi, Jeudi,
de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00**

**Le Mardi
De 8h00 à 12h30**

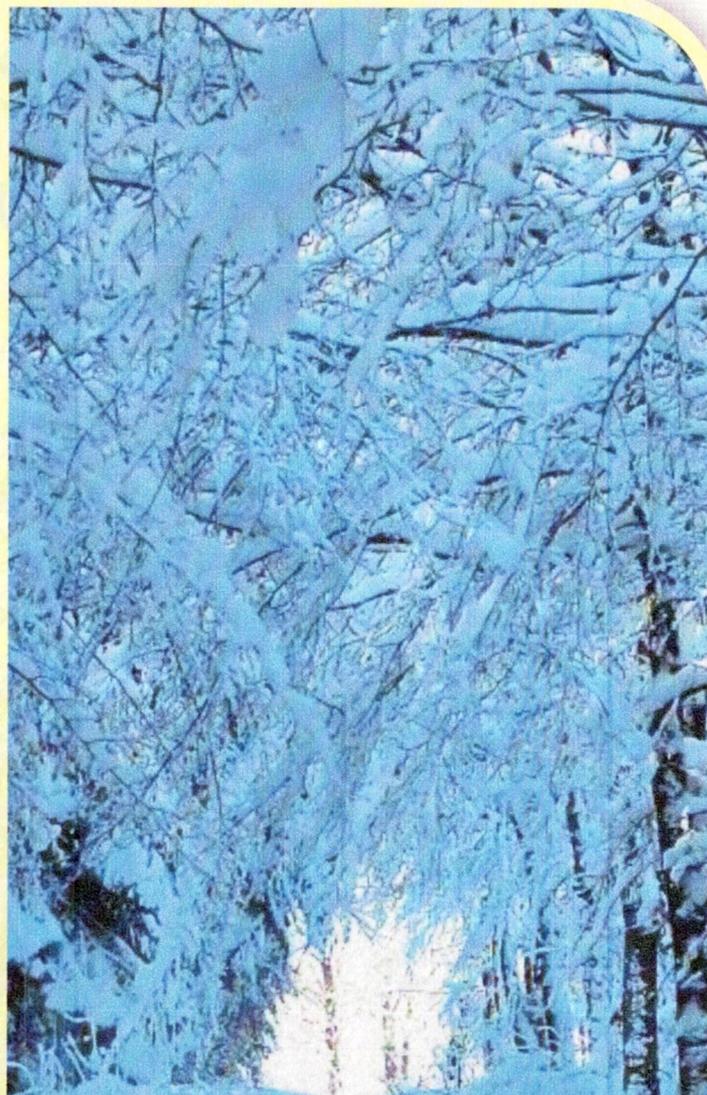
 : **02.97.22.60.75**

Adresse internet :
mairie@sbdm.fr

Site internet :
saint-brieuc-de-mauron.fr



Directeur de la publication : Charles-Edouard FICHET
Conception : Valérie LE GAREC
Impression : Imprimerie Le Maire – 22230 Merdrignac



*Le Maire
Et le
Conseil Municipal*

*Vous présentent
Leurs
Meilleurs Vœux
Pour 2025*



Editorial

Chers amis, habitants de Saint-Brieuc de Mauron

Notre église nous aura bien occupés toutes ces années et elle est fonctionnelle, c'est l'essentiel. Il reste quand même trois stations de chemin de croix qui sont à présent en rénovation à l'atelier régional de restauration de Kerguehennec en Bignan. Nous avons

aussi fait le choix de restaurer les joints de la partie Sud à la fois pour limiter les entrées d'humidité et pour l'esthétique.

Un autre bâtiment du centre bourg fait l'objet de notre attention : l'école de la Ville aux Oies. Nous avons également le projet d'aménager l'espace de la halle pour en faire un véritable « Tiers lieu » à votre disposition, à la disposition de l'école, des associations et des festivités diverses. Le café restaurant « Le vagabond » qui accueille chaque jour une clientèle importante, a besoin d'être réaménagé pour répondre aux exigences de son développement. La commune engage le Plan Local d'Urbanisme, une étude très complexe mais nécessaire qui va se poursuivre pendant un an et demi à deux ans.

Voilà beaucoup de projets en cours. Avec l'entretien des routes et voiries et toutes les exigences du quotidien, il y a du travail. Le conseil municipal poursuit son action dans le sens d'une commune en développement, une commune accueillante au sein de la communauté des communes de Ploërmel.

Nous savons cependant qu'il faut rester prudents et modérés pour garantir les équilibres financiers. La conjoncture semble en tension et il est possible que les restrictions budgétaires nous freinent dans nos ardeurs. Pour l'instant nous poursuivons nos études et dossiers. Il nous appartiendra, en temps voulu, avec les réponses qui nous seront données, de décider de la mise en œuvre des travaux ou d'y sursoir. Espérons que nous pourrons réaliser, au moins, les travaux les plus indispensables.

Vous trouverez dans ce bulletin tous les détails sur les projets en cours. Vous trouverez également des chroniques sur divers sujets dont le bus RIV qui passe chaque jour à Saint-Brieuc de Mauron ; c'est une chance que beaucoup de communes nous envient. C'est un moyen de locomotion simple et pas cher. N'hésitez pas à en faire usage. Il suffit de l'utiliser une fois et l'habitude est prise.

Avec le conseil municipal, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025. Retrouvons-nous aux vœux le samedi 11 janvier à la salle des fêtes.

*Le Maire
Charles-Edouard Fichet*



Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 24 janvier 2024

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Subventions de fonctionnement accordées aux associations**

Amicale Laïque école de la Ville aux Oies	160 €
Comité d'Animation	300 €
ACCA	460 € (160 € + 300 € pour les piègeurs de ragondins)
Association Sauvegarde Patrimoine	1.450 € (1.000 € + 450 € pour les réparations des croix)

- **Autres associations :**

Banque Alimentaire	80 €
Cadets de Mauron	80 €
Restos du Cœur du Morbihan	80 €
ADMR de Mauron	80 €
Anciens combattants de Mauron	20 €

- **Proposition de la composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne**

Dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. La composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCOT de Bretagne, et le Président de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante et un membres définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT ;

Le Conseil municipal, décide de donner un avis favorable : **pour 9 votants et 1 abstention**

- **Cotisation 2024 pour l'AMF 56**

Cotisation annuelle 2024, pour l'adhésion à l'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan, incluant l'adhésion à l'association des Maires de France.

Le montant de 90,28€ est calculé en fonction de la population légale, sur la base de 0,296€ par habitant (305 hab. pour 2024)

Le 24 janvier 2024 (suite)

- **Continuité de règlement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au budget 2023, en attendant le vote du BP 2024**

Autorisation d'émettre des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024, afin d'assurer une continuité de règlement des investissements à hauteur de 25% des crédits inscrits en 2023.

Chapitre 23 :

BP → 219.319,44€ / DM → 37.000,00€ / Report voté → 304.105,60€

Soit un budget total de 560.425,04€ * 25% = 89.668,00€

- **Proposition de projets au budget investissement 2024**

- Dossier Extension de la cuisine du restaurant « Le Café Vagabond ».
Proposition de rénovation de la cuisine. Inscription dans le budget au titre de l'investissement 2024. Seuls le clos et le couvert seront à la charge de la commune. L'étude sera confiée au Cabinet BLEHER Architecte concepteur initial du commerce communal.
- Dossier Ecole « La Ville aux Oies » avec logement :
L'école est vétuste et ne répond plus aux exigences de confort minimum pour les usagers. L'école ne correspond plus aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Enfin l'école n'est pas isolée thermiquement et ne répond plus aux normes d'isolation et d'économie d'énergie. L'école est dotée d'un logement anciennement dévolu à l'enseignant et sa famille. Ce logement pourra être loué à l'enseignant ou à un usage privé. Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires une étude a été confiée au Cabinet SCET, le cabinet KARHDAM pour les travaux et le cabinet POUGET pour le bilan énergétique. Le coût de ces études est intégralement pris en charge par la Banque des Territoires, partenaires de l'opération.

Le 13 mars 2024

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Compte administratif communal 2023 ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier public sont adoptés pour les sommes suivantes :**

Fonctionnement : Recettes : 326.223,78€ / Dépenses : 238.032,20€

Investissement : Recettes : 465.696,37€ / Dépenses : 324.225,00€

- **Taux communaux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2023, à savoir :**

- Taxe Foncière bâties : 32,60 %
- Taxe Foncière non bâties : 37,07 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,46 %

- **Plan Local d'Urbanisme**

La commune est dotée d'une carte communale pour la gestion de son urbanisme. Il est important de la revoir et de procéder à un Plan Local d'Urbanisme. Lancement de la démarche du PLU pour la commune.

- **Fonds départemental de solidarité pour le logement**

Le Département stipule l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement pour un montant de 30,50€ (soit 0.10€ par habitant).

- **Renouvellement adhésion à BRUDED – Bretagne Rurale et Développement Durable**

Cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour un montant de 0,321€ par habitant soit 103,70€.

Le 13 mars 2024 (suite)

- **Restauration scolaire – Choix du nouveau prestataire à compter de la rentrée de septembre 2024**

Le groupe CONVIVIO a présenté une offre pour un prix repas de 3,5870€ TTC. Acceptation de changement de prestataire et retenir l'offre de la société CONVIVIO.

- **Ecole de la Ville aux Oies – Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de septembre 2024**

Temps scolaire à partir de septembre 2024 selon l'organisation suivante :

Le temps d'enseignement se fait sur 8 demi-journées hebdomadaires, les jours sont le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Chaque demi-journée représente 3 heures d'enseignement. Les horaires sont les mêmes pour les 4 journées :

8h50 -11h50 → demi-journée d'enseignement

11h50 – 13h20 → pose méridienne

13h20 – 16h20 → demi-journée d'enseignement

- **Morbihan Energies – Réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public du territoire avec le concours du bureau d'étude retenu**

L'entretien des éclairages publics est assuré par la société INEO sans contrat de maintenance. Morbihan Energie propose un contrat annuel de maintenance visant à produire un service continu et une maintenance allant dans le sens de l'économie d'énergie. Morbihan Energies doit effectuer un diagnostic de l'installation pour établir les conditions du contrat de maintenance. Les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition du territoire concerné et servir éventuellement à la gestion de la maintenance.

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie. Morbihan Énergies a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes et intercommunalités les prestations.

Le 10 avril 2024

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Affectation du résultat communal 2023 est réalisée de la manière suivante :**

Fonctionnement résultat 2023 : 88.191,58€

Résultat de fonctionnement reporté en recette au compte 002 : 83.952,60€

Excédent de fonctionnement capitalisé, affecté en recette d'investissement au compte 1068 : 4.238,98€

- **Budget primitif communal 2024 est voté pour :**

Fonctionnement : 382.610,71€ en dépenses et en recettes

Investissement : 1 124.916,76€ en dépenses et en recettes

- **Indemnité gardiennage de l'église**

L'indemnité de gardiennage de l'église à compter du 1^{er} janvier 2024 est fixée à 503,24€ pour l'année.

Celle-ci sera versée à Mme LE TARNEC Annick .

- **Clôture de régie – Produits divers**

Une régie a été mise en place par délibération du 20/09/2016 sous le nom de l'ancienne secrétaire de mairie et que cette régie est sans activité depuis longtemps. Il est urgent de procéder à sa clôture, à la suite de la demande de la DGFIP de Pontivy. La régie sera clôturée.

Le 10 avril 2024 (suite)

- **Délégation de signatures**

La DGFIP de Pontivy est dans l'attente de connaître la délégation de signatures. Le Maire propose que les 3 Maires-Adjoints ci-dessous soient autorisés à signer tous documents financiers et autres en son absence :

- M. MENIER Louis 1^{er} adjoint,
- Mme REYNAUD Pascale, 2^{ème} Adjointe,
- Mme MENIER Corinne, 3^{ème} Adjointe

Le 27 juin 2024

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Cuisine du bar**

À la suite de la décision de créer une cuisine professionnelle pour le lieu « café vagabond », 2 propositions de plan proposées par le Cabinet Bléher. De l'avis général, l'estimation des travaux s'avère être trop élevée. Un contact doit être repris avec le Cabinet Bléher, afin de trouver une solution d'aménagement plus en rapport avec le budget de la commune.

Il est rappelé que l'objectif est :

- Extension cuisine
- Confort circulation des personnes
- Circulation des produits : entrée / sortie plat
- Hygiène personnel (vestiaires, douches)
- Conservation voire extension du nombre de places assises

Refaire les plans avec un chiffrage pour cette nouvelle proposition.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Une décision a été prise de réaliser un Plan Local d'Urbanisme. Le Cabinet L'Atelier d'YS est retenu pour le PLU. Le montant du projet est de 28.700€ HT soit 34.440€ TTC.

- **Subvention pour séjour classe découverte – Ecole SBDM**

Des enfants de l'école de la commune doivent aller en classe de mer à Sarzeau. La Directrice de l'école sollicite la commune pour une aide financière. Une subvention de 50€ sera allouée par enfant ayant participé au séjour.

- **Subvention pour séjour – Collège Mauron**

4 enfants de la commune de St Brieuc de Mauron doivent participer à une sortie à Paris, dans le cadre de leur scolarité au collège de Mauron. Cet établissement sollicite la commune pour une aide financière. Une subvention de 40€ sera allouée par élève de la commune ayant participé au voyage.

- **Repas des aînés**

La date proposée est le dimanche 20 octobre 2024 à partir de 12h à la salle Socio-culturelle pour les briochins de 65 ans et +. Date acceptée.

Le 27 juin 2024 (suite)

- **Décision modificative – Crédit supplémentaire investissement voirie**

La commune doit effectuer des travaux de voirie dont le montant n'a pas été prévu au budget initial. Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant les équilibres du budget. Le compte d'investissement voirie- sera abondé d'une somme de 11.500€.

Comptes Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / 104	Immobilisations corporelles en cours	11.500,00	
Total		11.500,00	0,00

Comptes Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	1.500,00	
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	10.000,00	
Total		11.500,00	0,00

Le 6 novembre 2024

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- **Projet école**

Proposition par le cabinet KARDHAM dans le cadre du programme EDURENOV :

- Ecole : Economie d'énergie et amélioration du confort de travail et d'accueil des élèves : créer un escalier extérieur pour permettre l'accès à l'étage sans passer par la cantine scolaire. Retirer l'escalier existant intérieur. Créer une ouverture aux normes entre la cantine et la partie scolaire/garderie. Dans la salle de classe existante retirer la séparation pour faire une seule salle. Aménager un bureau pour la Directrice. Changer le mode de chauffage par une pompe à chaleur. Prévoir des toilettes séparés filles et garçons. Créer un accès PMR. Rénover les peintures et sols à l'étage.

Le montant est de 294.079,49€ HT soit 352.895,39€ TTC pour l'école et 28.700€ HT soit 34.440€ TTC pour le logement. Le projet est accepté. Les démarches seront effectuées pour le subventionnement de ce projet et de procéder à ces travaux sous réserve d'acceptation des subventions.

- **Aménagement halle et environnement**

Proposition de ce projet est de créer un Tiers-lieu sur le site de la halle couverte. Le but est d'offrir à la population un lieu agréable pour la vie associative, les fêtes publiques et privées, les moments conviviaux et de loisirs. La population sera sollicitée pour participer à l'élaboration de ce projet et pour faire vivre le site.

Le montant est de 24.500€ HT soit 29.400€ TTC. Le projet est accepté. Les démarches seront effectuées pour le subventionnement de ce projet et de procéder à ces travaux.

Le 6 novembre 2024 (suite)

• **Convention Morbihan Energies**

Par le vote du 13 mars 2024, un diagnostic du parc d'éclairage sur la commune a été effectué.

Proposition de signature accordée pour la convention « Contrat pour l'exercice de la maintenance des installations d'éclairage public » avec Morbihan énergies.

• **Commerce**

Le projet de rénovation et extension de la cuisine du restaurant « Le Café Vagabond », dans le but de répondre à l'extension économique du commerce et à la mise aux normes du site, la commune a confié au cabinet Bléher la réalisation d'une étude comprenant un plan d'avant-projet et une évaluation du coût.

Le projet est de :

- Augmentation de la surface de la cuisine et amélioration
- Création sanitaire / douche pour le personnel
- Création d'une buanderie
- Création d'une cloison et porte coupe-feu pour fermeture de la réserve, et travaux divers concernant notamment les réseaux et la pergola existante.

Le montant est de 262.500€ HT soit 315.000€ TTC. Le projet est accepté. Les démarches seront effectuées pour le subventionnement de ce projet et de procéder à ces travaux.

• **Enquête publique : Projet parc éolien Chêne des Croix sur Illifaut**

Une enquête publique est ouverte sur la demande présentée par la SAS Peleton II, siège social 26-28 rue Buirette 51100 REIMS, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs (hauteur 200 mètres – puissance unitaire 7MW et 2 postes de livraison sur Illifaut).

L'enquête publique a une durée de 32 jours qui se déroulera à la mairie d'Illifaut. Du 5/11 à 9h au 6/12 à 17h, heure de clôture de l'enquête.

Il n'y a pas lieu de voter, c'est juste une information.

• **Prescription d'élaboration du PLU : Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel approuvé le 19 décembre 2018 ;
VU la carte communale de la commune de Saint-Brieuc-de-Mauron approuvée le 10 juillet 2007 par la préfecture ;

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune apparaît aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de droit de l'urbanisme issues des évolutions législatives et réglementaires récentes. Cette procédure constitue également pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement afin d'assurer un urbanisme maîtrisé et d'intégrer les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par le Code de l'urbanisme.

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la présente élaboration sont les suivants :

Maitriser la croissance démographique et l'urbanisation future

- Maitriser la croissance démographique, en régulant le rythme des constructions en compatibilité avec nos capacités et le Programme Local de l'Habitat de Ploërmel Communauté.
- Identifier et aménager les espaces de densification et de renouvellement urbain en centre-bourg pour limiter la consommation des espaces agricoles et naturels.
- Encadrer l'urbanisation future par des orientations d'aménagement et de programmation.
- Mener une politique de l'habitat adaptée pour permettre aux Briochins et Briochines de rester sur la commune, en leur offrant un parcours résidentiel complet (logement social, location en parc privé, accession à la propriété...).
- Lutter contre la vacance des logements.
- Offrir des possibilités d'extension et de réhabilitation aux logements implantés en dehors du bourg, tout en préservant les espaces agricoles avoisinants.

Le 6 novembre 2024 (suite)

Maintenir le cadre de vie

- Conforter les services aux habitants, prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs.
- Favoriser le développement des modes de déplacements doux, alternatifs et actifs entre les espaces résidentiels et les principaux pôles générateurs de déplacements.
- Limiter la consommation énergétique des bâtiments, des ménages et favoriser les énergies renouvelables.
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques.

Conforter l'activité économique

- Préserver l'activité agricole.
- Pérenniser et favoriser les emplois sur le territoire communal.
- Développer et maintenir le commerce en cœur de bourg.

Préserver le patrimoine naturel et paysager

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques.
- Identifier, respecter et préserver les éléments remarquables du patrimoine bâti, architectural et paysager.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme, la délibération qui prescrit l'élaboration du Plan Local d'urbanisme, doit préciser les objectifs et les modalités de la concertation préalable,

CONSIDÉRANT que les modalités de la concertation seront organisées de la manière suivante La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du PLU. Elle débutera le jour de la parution de la publicité de la présente délibération et se terminera le jour où le conseil municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêtera le projet d'élaboration du PLU.

- Les informations générales sur la concertation et le PLU et les documents référents au PLU de la commune seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leur réalisation. Ils seront consultables sur le site internet de la commune et en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.
- L'affichage en mairie d'affiches réalisées par le bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du PLU, faisant apparaître les orientations et les schémas relatifs au contenu du PLU, et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- L'organisation de réunions publiques d'information en fonction de l'évolution des études. Les lieux, dates et heures seront fixés ultérieurement et communiqués par voie de presse.

La publication d'articles sur l'avancement du projet d'élaboration dans le bulletin municipal

Le Conseil municipal décide d'*approuver à l'unanimité* :

PRESCRIT l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants du Code de l'urbanisme afin de répondre aux objectifs tels que cités précédemment ;

AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin et à signer tous les actes relatifs à cette procédure ;

SOLLICITE la mise à disposition des services déconcentrés de l'État prévue à l'article L132-5 du Code de l'urbanisme ;

SOLLICITE une compensation financière de l'État pour les dépenses entraînées par les études liées à l'élaboration du PLU (L132-15 du Code de l'urbanisme) ;

INSCRIT en section d'investissement du budget de la commune, les dépenses exposées pour les études de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (L132-16 du Code de l'urbanisme), dépenses ouvrant droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ;

PRÉCISE que la liste des objectifs de l'élaboration du PLU pourra être complétée au fur et à mesure des études préalables à l'élaboration du PLU et à la suite de la concertation qui sera menée ;

FIXE les modalités de la concertation telles que citées plus avant, conformément aux articles L.153-11 et suivants et L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Le 6 novembre 2024 (suite)

PRÉCISE que la Municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation qui s'avérerait nécessaire ;

PRÉCISE que la procédure sera menée selon le cadre défini par l'article L.103-2 et L.132-7 du Code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des différentes personnes publiques, habitants et associations locales ;

PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée :

- au préfet du Morbihan ;
- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental ;
- au président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Ploërmel, l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du SCoT ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat (Ploërmel Communauté) ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;
- En outre, conformément aux dispositions des articles L132-12 et L132-13 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera également transmise pour information aux communes limitrophes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale voisins compétents (en matière de PLU) qui seront consultés sur leur demande ;
- Conformément à l'article R113-1 du Code de l'urbanisme, la présente délibération est transmise pour information au Centre National de la Propriété Forestière ;

PRÉCISE que la procédure de sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU dès lors qu'a eu lieu le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) peut être mise en œuvre ;

PRÉCISE que, conformément aux articles R153-20 à R153-22 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

d'un affichage en mairie durant un mois ;

d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces légales dans le département ;

PRÉCISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

• **Rémunération agent recenseur pour le recensement de la population en début 2025**

Information de l'INSEE, recensement communal à partir du 15 janvier au 16 février 2025.

Mme MENIER Anne est nommée agent recenseur. Pour ce faire, il est nécessaire de lui créer un emploi non titulaire.

L'agent recenseur recevra un montant à la suite de la réalisation des opérations du recensement 2025 :

- 0.86€ brut par feuille de logement remplie (y compris transmis par internet)
- 1.73€ brut par bulletin individuel rempli (y compris transmis par internet)
- 45.52€ brut pour chaque séance de formation

La collectivité versera à l'agent recenseur, un forfait maximal de 410€ au titre du remboursement des frais de transport.

• **Déchets sauvages : Amendes**

Des dépôts sauvages d'ordures et de déchets persistent sur la commune. Il propose d'instaurer une amende financière d'un montant de 150€ pour tout contrevenant.

La commune mettra en place le dispositif et la publication.





Informations communales

La Halle – Aménagement du site

Dans les programmes actuels d'aménagement urbain, un « Tiers lieu » définit l'endroit où l'on peut se retrouver et pratiquer des activités en dehors du travail (lieu professionnel) et de la maison. Plus simplement il s'agit d'un endroit de vie associative, d'animations etc

A la demande de Madame la Sous-Préfète du Morbihan, nous avons réfléchi à l'aménagement d'un tiers lieu sur la commune. Nous avons proposé l'aménagement de la halle couverte et de son environnement. Le projet a été retenu et a fait l'objet d'une attribution de subvention de l'Etat d'un montant de 9500€.

Le projet consiste à :

- Aménager les abords de la halle en végétation. Créer un espace partagé sur le terrain de la halle : terrasse autour de la halle, espace pique-nique et animations végétalisés avec grandes tiges pour l'ombre, parking.
- Isoler les murs de la halle avec un système de bâches démontables et notamment une grande bâche couleur claire pour les projections vidéo, côté Ouest.
- Acquérir des mobiliers pour la halle : scène, plancher de danse
- Installer électricité, eau et eaux usées pour la halle.

Le projet sera créé avec des participations d'habitants souhaitant s'y investir notamment pour la partie végétale. Il sera développé en fonction des moyens attribués.

Le dossier a été déposé auprès du Département et de la Région pour compléter le financement total.

Ce sera un nouveau lieu pour accueillir fêtes et cérémonies en complément de la salle socioculturelle, des gîtes et du commerce restaurant. Nous espérons que ce lieu vous apportera entière satisfaction tant pour sa création que pour son usage et qu'il stimulera votre imagination.

Le Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune apparaît aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de droit de l'urbanisme issues des évolutions législatives et réglementaires récentes.

Cette procédure constitue également pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement afin d'assurer un urbanisme maîtrisé et d'intégrer les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par le Code de l'urbanisme.

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la présente élaboration sont les suivants :

1. **Maîtriser la croissance démographique et l'urbanisation future**

Maîtriser la croissance démographique, en régulant le rythme des constructions en compatibilité avec nos capacités et le Programme Local de l'Habitat de Ploërmel Communauté.

Identifier et aménager les espaces de densification et de renouvellement urbain en centre-bourg pour limiter la consommation des espaces agricoles et naturels.

Encadrer l'urbanisation future par des orientations d'aménagement et de programmation.

Mener une politique de l'habitat adaptée pour permettre aux Briochins et Briochines de rester sur la commune, en leur offrant un parcours résidentiel complet (logement social, location en parc privé, accession à la propriété...).

Lutter contre la vacance des logements.

Offrir des possibilités d'extension et de réhabilitation aux logements implantés en dehors du bourg, tout en préservant les espaces agricoles avoisinants.

2. **Maintenir le cadre de vie**

Conforter les services aux habitants, prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs. Favoriser le développement des modes de déplacements doux, alternatifs et actifs entre les espaces résidentiels et les principaux pôles générateurs de déplacements.

Limiter la consommation énergétique des bâtiments, des ménages et favoriser les énergies renouvelables.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques.

3. **Conforter l'activité économique**

Préserver l'activité agricole.

Pérenniser et favoriser les emplois sur le territoire communal.

Développer et maintenir le commerce en cœur de bourg.

4. **Préserver le patrimoine naturel et paysager**

Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques.

Identifier, respecter et préserver les éléments remarquables du patrimoine bâti, architectural et paysager.

Vous trouverez dans ce bulletin, un questionnaire préalable à la mise en place du PLU, qui nous permettra de tenir compte de votre avis. Vous pourrez le déposer dans le hall de la mairie, où d'autres questionnaires seront disponibles si besoin.



Le Café Vagabond – Extension cuisine

Le café Vagabond est le dernier commerce local et il fonctionne bien et se développe sous la direction de Ludovic et Virginie. Ouvert en 2010, le café a progressé vers une forme de restauration plus adaptée à la demande. Aujourd'hui, le développement du restaurant fait apparaître une nécessité d'aménagement de la cuisine. L'espace est trop petit et la circulation n'est pas aux normes. Les produits bruts ne doivent pas croiser les produits élaborés par exemple. Il faut aussi un meilleur confort pour le professionnel. La commune a sollicité le cabinet d'architectes Bléher de Plumelec pour faire une étude et proposer un aménagement. Il s'agit d'augmenter l'espace cuisine en prélevant un espace sur la terrasse actuelle, décaler la terrasse et apposer des cloisons à celle-ci pour étendre son temps possible d'utilisation en saison moyenne (automne et printemps).

Le cabinet Bléher a estimé les travaux entre 200000€ et 262000€ en fonction d'options choisies et de travaux réalisés par nous-mêmes ou différés.

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des administrations. La réalisation de ce projet est liée aux réponses de financements obtenus.



La Fibre ... enfin !

C'est fait, toute la commune est désormais reliée à la fibre internet. Cela permet aux maisons les plus éloignées des points de distribution d'internet de voir améliorer le débit.

Le système étant nouveau, il peut y avoir des petits inconvénients de mise en route. S'il s'agit du réseau principal, la Mairie peut relayer les incidents auprès de Orange ou les installateurs des lignes. S'il s'agit de votre installation c'est-à-dire du poteau à votre maison et dans votre maison, vous devez contacter votre fournisseur. Internet haut débit permet le développement du travail au domicile ce qui est une très bonne chose pour nos communes rurales.

L'Ecole de la Ville aux Oies

Pour cette rentrée 2024-2025, l'école de « La Ville aux Oies » accueille 21 élèves sous la direction de Solange Le Bervet pour sa 4^{ème} rentrée des classes.

En CE1, 4 élèves sont scolarisés, 10 en CE2, 2 en CM1 et 5 en CM2.

Cette année, une enseignante brigade a été nommée dans l'école.

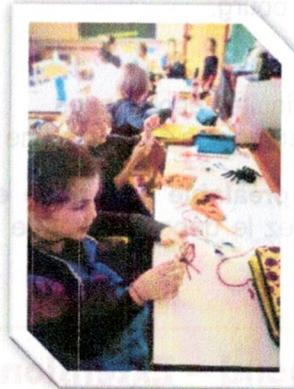
Lorsque cette dernière n'effectue pas de remplacement, elle est présente en classe avec la directrice.

Une enseignante spécialisée se rend régulièrement au sein de la classe, pour prendre des petits groupes d'élèves ayant besoin d'accompagnement spécifique.

Le projet de classe de « La Ville aux Oies » tournera tout au long de l'année sur les sciences : La botanique (plants), ingénierie (fabrication de maquette), astronomie (observation des différentes phases lunaires) ...

Très prochainement, les élèves seront également amenés à suivre l'avancée des skippers du Vendée Globe et découvrir ainsi, la richesse et les aspects techniques de cette aventure formidable.

L'école faisant partie de la communauté de commune de Ploërmel, les élèves auront la chance de bénéficier de 2 interventions dans le cadre du PEL ; physique sous l'égide de Sylvie Josse pour la skipping (corde à sauter rythmique) et enfin, la création d'un court métrage sous la direction de Roger Malo. Une habitante d'origine américaine Ilene Beaulan participe à l'enseignement de l'anglais 1h par semaine, ce qui est une formidable expérience pour les uns et le dernier jour avant les vacances d'Halloween.



Une habitante d'origine américaine Ilene Beaulan participe à l'enseignement de l'anglais 1h par semaine, ce qui est une formidable expérience pour les uns et le dernier jour avant les vacances d'Halloween.

Une habitante d'origine américaine Ilene Beaulan participe à l'enseignement de l'anglais 1h par semaine, ce qui est une formidable expérience pour les uns et le dernier jour avant les vacances d'Halloween.

Les amicales de Brignac et de St Briec de Mauron ont organisé un repas, le 11 octobre, dans la salle des fêtes dont les bénéfices permettront de financer des projets de classes (sorties scolaires) ou encore, l'achat de matériel pédagogique.

Le 1^{er} décembre, se tiendra le traditionnel marché de Noël, qui sera alimenté par des productions d'élèves réalisées sur le temps scolaire, ainsi que des éléments de décoration réalisés par des parents d'élèves ou autres bénévoles.

Chaque vendredi après-midi, les élèves participeront à des ateliers « décoration de Noël ».

L'arbre de Noël aura lieu à Brignac cette année le jeudi 19 décembre à 18h30, avec une sortie au cinéma de Ploërmel pour clôturer cette période.



Projet école

Le premier constat est que le toit de l'école a besoin de réparations voire d'être totalement refait. La chaudière au fuel est également très vieille et usée. Elle fonctionne mais pas toujours très bien.

La banque des territoires, anciennement Banque des dépôts et consignations, est chargée par l'Etat d'accompagner des dossiers de rénovations de bâtiments scolaires dont l'un des objectifs est l'amélioration des conditions thermiques et l'économie d'énergie, ce qui est le cas de l'école de Saint Briec de Mauron.

Rappelons que l'école publique « La ville aux oies » fonctionne en RPI avec l'école de Brignac depuis de nombreuses années et que ce regroupement donne entière satisfaction. L'école assure l'accueil d'environ 25 élèves et offre un service de garderie dès 7h30 le matin et jusque 18h30 le soir.

Le bâtiment de l'école trône au milieu du bourg. Il abritait la Mairie jusqu'en 1988. Il y a un logement dit « des instituteurs » à l'étage.

Il serait dommage de ne pas entretenir ce bâtiment.

La commune décide de trouver le moyen de la rénovation du bâtiment avec les objectifs suivants : Restaurer le bâtiment en tant que patrimoine bâti communal, apporter un meilleur confort pour les usagers : élèves et enseignants, aménager un accès PMR (Personnes à mobilités réduites), créer les conditions pour que le logement puisse être loué.

A partir de Juin 2023, nous sollicitons la Banque des territoires pour une première étude concernant l'école « la ville aux oies ». La première rendu en octobre 2023 fait apparaître un montant de travaux très Une deuxième étude qui comporte un audit énergétique et une nouvelle estimation des travaux est lancée en février 2024. Le rapport d'audit énergétique fait apparaître de manière absolue la nécessité de procéder à des travaux d'isolation.



effectuer
étude
élevé.

La Banque des territoires doit nous assister pour rechercher les financements et, le cas échéant, nous apporter le complément sous forme de prêt à long terme.

Le conseil municipal du 6 novembre a voté le principe de la rénovation du bâtiment et du logement pour un montant estimé à : 221.150€ HT.

Les dossiers de demandes de subventions sont déposés auprès des organismes.

Cependant, l'actualité nous révèle que les moyens disponibles au niveau de l'Etat, du département, s'amenuisent et que nous entrons dans une période de restriction budgétaire. A ce jour, nous ne savons pas quels programmes seront touchés. Aussi, le projet décrit ci-dessus est pour l'instant en attente des retours de financement et ne sera réalisé qu'à condition que les moyens soient réunis. Il pourra éventuellement être revu. Croisons les doigts et souhaitons que les écoles communales soient épargnées.

Le Repas des Aînés



Dimanche 20 octobre, il pleut des cordes mais les convives arrivent les uns après les autres dans la bonne humeur. Les tables sont dressées et Christian Renouard est prêt pour animer cette journée. Ludovic, Virginie, Yann et David du Café Vagabond sont un peu stressés et se démènent en cuisine depuis le matin.

Au menu :

Apéritif : Kir pétillant et Amuse-bouche : petit velouté de potimarron et jambon serrano croustillant.

Entrée : Feuilleté au saumon et sa petite salade colorée

Plat : Fondue de volaille farcie aux champignons

Assortiments de fromages

Dessert : Profiteroles maison, glace éclat sablé (Guilliers)

Musiques, chants et danses se succèdent jusque dans le milieu d'après-midi.

Nos aînés ont passé un bon moment, c'est toujours un vrai plaisir de se retrouver.

Parmi les plus anciens de la commune, Paule Guillotin 101 ans, Eugène Meslé 97 ans, Marie Malécot 94 ans, Hélène Bligant 92 ans, Robert Charlet 91 ans. Nous leur souhaitons encore de belles années.

Au plaisir de vous revoir tous l'an prochain.



Parquet Refait



Tarifs location Salle Socioculturelle



	HABITANTS COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
	HIVER du 1 ^{er} /11 au 30/4	ETE du 1 ^{er} /5 au 31/10	HIVER du 1 ^{er} /11 au 30/4	ETE du 1 ^{er} /5 au 31/10
1 journée	220 €	190 €	250 €	210 €
2 journées	360 €	300 €	410 €	350 €
3 journées	520 €	430 €	570 €	480 €
Forfait ménage	100 €			
Vin d'honneur	45 €		60 €	
ASSOCIATION COMMUNALE				
Gratuit 1 fois / an avec Forfait ménage de 50 €				
CAUTION				
Salle	300 €			



Les Mercredis Après-midi



Nous vous rappelons que tous les mercredis après-midi de 14h30 à 17h30 dans la salle de la Mairie, vous pouvez venir jouer aux cartes et jeux de société. Ambiance conviviale assurée

Après-midi nettoyage cimetière

Samedi 12 octobre



Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans la majorité des espaces publics. L'arrêté du 15 janvier 2021 étend aux cimetières l'application de cette loi. Concrètement, cette loi interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics (pesticides, biocides, antigerminatifs, etc.) Nous n'avons pas trouvé de solution idéale et le désherbage manuel du cimetière semble à ce jour l'option la plus simple. Mais les services techniques facturent leurs prestations



et notre commune n'a pas un budget suffisant. Ces journées bénévolat sont donc essentielles. Une petite dizaine de bénévoles est venue armée d'outils et de courage et a permis en un après-midi de nettoyer la totalité du cimetière. La période juste avant la Toussaint est évidemment stratégique et permet à chacun d'honorer ses défunts dans un lieu agréable.

Le bénévolat reflète nos valeurs – ce qui nous tient à cœur, notre vision pour la collectivité, notre notion de justice et notre sens de responsabilités à l'égard de la planète et de ceux avec qui nous la partageons - Faisons vivre ces valeurs lors de ces journées.



Cette année, Saint Briec de Mauron réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants sera recensé à partir :

Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025

Agent recenseur → Mme Anne MENIER



Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Les Nouveaux Arrivants

**Nous avons rencontré quelques arrivants à St Brieuc de Mauron.
Nous rappelons à tous les nouveaux arrivants que la cérémonie des Vœux du
Maire est l'occasion de faire connaissance.**

- M et Mme KERBOURIU, arrivés fin décembre 2023, venus de Pluherlin, proche de Rochefort en Terre. « Nous recherchions une maison en campagne située dans un hameau. Le Cadre nous a plus, le fait de se rapprocher de Brocéliande et de Rennes a orienté notre choix. L'opportunité de randonner en toute quiétude. »
- M et Mme THONG ont découvert la Bretagne et le petit village de Saint Brieuc du Mauron. « Ayant vécu sur la côte Est des États-Unis pendant les trois dernières décennies, revenir en France et en Bretagne en particulier, était une vocation écrite dans les étoiles. Nous sommes reconnaissants de vivre dans un si bel environnement avec la communauté de personnes qui rendent la vie ici si spéciale. Nous avons une fille qui réside aux États-Unis et deux chiens qui ont courageusement fait le voyage jusqu'en France. Ils apprennent à parler français et aiment tenir les taupes à distance dans le jardin. »
- Antony et Hélène MARTIN, Lylou 11 ans et Elouan 9 ans. « Nous venons d'Iffendic et nous souhaitons nous rapprocher de nos amis et de nos grands-parents. Nous sommes en pleins travaux et nous aidons papa et maman ».
- Patricia DEBUIRE, Aide-soignante à domicile et Réflexologue plantaire. « Séduite par le village et sa campagne environnante que j'ai pu découvrir après quelques randonnées ; complété par un très bon accueil en Mairie. Quand j'ai eu l'opportunité de trouver un terrain je n'ai pas hésité, c'est le lieu où je voulais poser mes valises. Un beau lieu que le village de Saint Brieuc de Mauron, avec en bonus « Le Café Vagabond », lieu de rencontre et de partage, autour de belles soirées et de bons plats. »

Vœux du Maire

Le samedi 11 janvier 2025 à 19h

Salle Socioculturelle



Commémorations

du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918



A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, le texte des Anciens Combattants a été lu, par Anaë et Abigaël MENIER



Le Mot des Associations de Saint Briec de Mauron

Amicale Laïque

L'année scolaire 2024/2025 débute avec un **Nouveau Bureau** composé de :

- **GROSEIL Mélanie** → Présidente
- **DANET Gwenola** → Vice-présidente
- **PAYET Adélaïde** → Trésorière
- **LE BERVET Solange** → Vice-trésorière
- **GEORGETTE Alexis** → Secrétaire
- **MELFORT Vanina** → Vice-secrétaire

La kermesse de l'école de « La Ville aux Oies » aura lieu le 15 juin 2025 dans la cour de l'école à partir de 12h00 avec le repas galette.

Pensez à le noter dans vos calendriers.

La date du repas d'automne vous sera prochainement communiquée.

Nous remercions encore chaleureusement tous les bénévoles et participants, qui nous permettent de continuer grâce à leurs soutiens.



Sauvegarde du Patrimoine

L'association Sauvegarde du Patrimoine de Saint Briec de Mauron, vous propose une réunion de présentation du projet de « maison numérique des patrimoines » le :

**Mercredi 8 janvier 2025 à 18h30
dans la salle de la mairie**

en présence de Michel Bessonneau, Président du Conseil de Développement et de Baptiste Oligo, chargé de mission patrimoine.

Lancé par le Conseil Développement du Pays de Ploërmel, l'objectif est de recenser le patrimoine communal qui est multiple : paysages, bâti, culture populaire, patrimoine religieux, ... ainsi que les personnalités qui ont marqué le village.

Un inventaire participatif est donc proposé aux brioichins. Le but de cet inventaire pour lequel des bénévoles d'associations locales des communes du Pays de Ploërmel sont déjà au travail, est de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » pour valoriser le territoire.

Nous vous attendons nombreux.



Bonne et heureuse année 2025



Informations diverses



Cimetière & Columbarium

Tarifs d'une Concession

Cimetière	30 ans / 2m ²	50 ans / 2m ²
	100 €	150 €

Tarifs d'une Caverne

Caverne terrain nu	30 ans / 1m ²	50 ans / 1m ²
	80 €	120 €

Tarifs d'un Columbarium

Columbarium (1 case)	10 ans	15 ans	30 ans
	300 €	500 €	700 €

Tarif du Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres	30 €
------------------------	------

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles



Voirie



En 2024, nous avons réalisé 1.2 k de remise à neuf de routes communales. Nous avons opté pour la solution EASYCOLD (correspond sensiblement à de l'enrobé à froid) qui pour un coût presque identique à la méthode bicouche offre un confort de roulement bien supérieur. Quatre tronçons ont été réalisés : 230m entre La Devison et la limite de Guilliers, 200m route du Bout de Ville, 540m entre La Costuais et la limite de Mauron et 220m route de l'Espérance – La Ville Glée. En 2025, nous espérons pouvoir réaliser environ 1km, cela dépendra des subventions qui nous seront accordées (que beaucoup prédisent à la baisse).

Concernant l'entretien des accotements, fossés et talus, nous avons opté et passé un marché pour 2 passages en broyage des accotements des routes communales (le 1^{er} vers juin et le 2^{ème} en août-septembre) et à cette 2^{ème} période, broyage à la demande d'une partie des fossés et talus des routes communales (pour cause de visibilité réduite dans certains virages et pousses intempestives de rejets d'arbustes) et un passage de broyage des accotements des chemins ruraux.

Nous avons 2 objectifs :

- Un objectif économique de réduction des coûts de fonctionnement. De même, nous réduisons l'entretien des pelouses, espaces verts etc. ... pour rester dans la limite des 20000€, selon l'accord passé avec la commune de Mauron pour l'utilisation de leurs services techniques.
- Un objectif écologique et de développement durable. Il est important de laisser la végétation sur les fossés et talus pour préserver la faune et la flore et pour permettre à l'eau de pénétrer dans le sol, alimenter les nappes phréatiques et ne pas être évacuée directement à la rivière. Cette année 2024 aura été marquée par de nombreuses inondations en France et récemment l'Espagne, et tous, particuliers et communes, nous devons tout faire pour réduire ces écoulements intempestifs, même si fort heureusement, la Bretagne a été épargnée.

Il est demandé à tous les propriétaires riverains des voies communales d'élaguer les arbres pour permettre le passage des camions, tracteurs et autres engins qui participent à l'entretien. Permettre aussi à certaines zones de voir le soleil, être aérées et ainsi éviter une détérioration trop rapide de la voirie. Veiller aussi à enlever les branches coupées, le marché prévoit le broyage des végétaux (graminées, ronces, fougères) mais pas le broyage des branches.

Nous rappelons qu'il y a toujours à votre disposition un stock d'enrobé à froid sous le préau de la mairie que vous pouvez utiliser si vous voyez un « nid de poules » en formation sur une route communale et un stock de 0-20 près de la poubelle à verres qui peut être utilisé pour les chemins ruraux.

Merci de votre aide.



Espaces Verts

Peut-être avez-vous aperçu que certains espaces ne sont plus tondues aussi fréquemment, que les bords de route sont moins « propres » ? ce n'est pas de la négligence, mais plutôt ce qu'on appelle « la gestion différenciée » des espaces verts. Il s'agit d'adapter le mode d'entretien à chaque la santé.



- de mieux répartir les charges d'entretien des rendant moins coûteux et plus efficaces
- de favoriser la biodiversité en offrant une zone refuge pour les animaux
- de limiter les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine par l'absence de pesticides
- de réduire la consommation d'eau et de produits chimiques ;

SMGBO

Syndicat Mixte du Grand Bassin de L'Oust

Les feuilles mortes qui tombent des arbres : déchets ou trésor ?

?

Les feuilles mortes, que l'on voit tomber des arbres à l'automne, sont bien plus utiles qu'on ne le pense ! Elles jouent un rôle important pour la nature!

Mais quels sont les avantages ?

Enrichissement du sol : en se décomposant, elles enrichissent le sol en nutriments, ce qui aide les plantes à pousser plus fort au printemps.

Abris pour animaux : ces feuilles servent d'abris pour les petits animaux comme les insectes et les hérissons, qui peuvent s'y cacher ou y passer l'hiver.

Réduction des produits chimiques : en effet, la présence des feuilles mortes permet de réduire les produits chimiques pour protéger nos jardins.



Protéger l'environnement ne veut pas forcément dire gros efforts ...

Laisser les feuilles dans son jardin est un geste simple et naturel qui peut avoir un impact important, tant pour la biodiversité que pour nous-mêmes !

Le Monoxyde de Carbone

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel





Piégeage des Frelons



Notre lutte préventive contre les frelons asiatiques a été efficace et a permis de diminuer leur prolifération. Les apiculteurs nous encouragent à renouveler nos actions tous les ans. La mairie n'a reçu aucune demande d'aide à la destruction des nids, c'est sans aucun doute la preuve que les nids sont de moins en moins nombreux sur notre territoire. Nous mettrons à nouveau à disposition des pièges au printemps. Pour toutes informations, contactez Alain Burel qui est le référent de la commune

Quelques règles du code de la route pour les vélos

Les cyclistes sont considérés comme des usagers vulnérables à cause de leur faible protection en cas de choc ou de chute. Il est donc important de respecter scrupuleusement la réglementation du code de la route (article R42) pour éviter de se mettre en danger.

Éléments mécaniques indispensables du vélo

- Un avertisseur sonore qui doit être entendu à plus de 50m
- Un frein avant et arrière
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge
- Des catadioptres rouges à l'arrière, blancs à l'avant et orange sur les pédales

La tenue du cycliste

- Le port du gilet réfléchissant certifié (cycliste et éventuel passager)
- Le port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

S'il n'est pas sur une piste cyclable, **le vélo est soumis aux mêmes règles de priorité que tout autre usager**. Il est obligatoire de respecter la signalisation.

Avant un carrefour et aux intersections, tendre le bras gauche ou droit pour indiquer l'intention de changement de direction.

Circulation en groupe : Seuls 2 vélos sont autorisés à rouler côte à côte et seulement si la voie est suffisamment large et dégagée pour la visibilité.

Zone de circulation en l'absence de piste cyclable ou de bande cyclable

- Une aire piétonne à condition de rouler au pas
- Une zone dont la vitesse est limitée à 20km/h permet aux cyclistes de rouler dans les deux sens de circulation en laissant la priorité aux piétons
- Une zone 30 permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens
- Une voie verte
- Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à rouler sur les trottoirs, à allure lente pour ne pas gêner les piétons.
- Les vélos comme les autres usagers doivent circuler sur la voie la plus à droite. Si un cycliste veut doubler un autre vélo, il doit le dépasser par la gauche

Les cyclistes doivent laisser un intervalle de sécurité minimum d'1m en ville et 1m50 hors agglomération.

Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs, oreillettes ou casque audio.

L'usage du téléphone est interdit sur le vélo.



Vos Numéros Utiles Proches de chez vous

ORDURES MENAGERES

SMICTOM 02 99 09 57 26

SANTE

Cabinet infirmiers libéraux 02 97 22 78 00

Centre de soins infirmiers 02 97 22 62 51

Cabinet médical 02 97 22 60 60

Chirurgien-dentiste 02 97 22 68 06

Kinésithérapeutes :

Mme BEKERE 06 48 42 88 67

Mme LEBON 02 97 22 92 63

Mme FREREBEAU 02 97 22 92 63

M. GRUEL 02 97 22 92 63

M. GUIMARD 06 23 36 95 20

Ostéopathe 06 66 25 57 80

Pédicures :

Mme FERRE 02 97 22 41 20

Mme MASSON 09 73 01 96 66

Pharmacie 02 22 16 61 81

Maisons Sport Santé 06 33 60 14 60

SECURITE

Gendarmerie 02 97 74 06 14

SERVICE A LA PERSONNE

A.D.M.R. 02 97 22 65 96

E.A.E.M. Espace Autonomie 02 30 06 05 60

SERVICES CULTURELS

Espace public Numérique 02 97 22 99 38

06 45 81 86 93

Médiathèque 02 97 73 57 99

SERVICES JEUNESSES

Centre de Loisirs 02 97 22 99 39

Crèche 02 97 73 49 24

R.I.P.A.M.E. 02 97 22 99 44

SERVICES PUBLICS

Trésor Public Pontivy 02 97 25 98 23

SOCIAL

Assistantes Sociale :

MAURON 02 97 69 54 01

PLOERMEL 02 97 73 22 00

Banque Alimentaire 02 97 22 60 24

Restos du Cœur 02 97 22 95 26

Association l'Elfe 06 42 77 43 42

TAXIS ET AMBULANCES

Ambulances Pichonnet 02 97 22 72 01

Ambulances Triskell 02 97 22 69 49

Taxis SKAL 06 20 90 34 40

VETERINAIRE

Cabinet Vétérinaire 02 97 22 63 24

Bureau de poste de Mauron

Les nouveaux horaires

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

10h30-12h / 13h45-16h

Jeudi 13h45-16h / Vendredi 9h-12h

Arthmaël : saison culturelle

En Ligne : arthmael.bzh

Saison Culturelle de JANVIER à JUIN 2025

Tarif A : Plein tarif 10.50€-Famille/Groupe 5€ (à partir de 2 personnes)

Tarif B : Plein tarif 14.50€-Famille/Groupe 7€ (à partir de 2 personnes)

Tarif C : 21€

JANVIER

Samedi 18 : 20h30 Portrait de famille-Théâtre musical-Dès 6 ans-Duré 45min-Tarif A-Salle Moronoë/Mauron

Samedi 25 : 20h30 Yohann Métay-Humour-Dès 12 ans-Durée 1h40 Tarif B-Salle l'Ecusson/Josselin

Dimanche 26 : 16h Concert d'hiver-Musique-Durée 2h-Gratuit-Salle La Mennais/Ploërmel

FEVRIER

Samedi 1^{er} : 15h30 Le Petit Théâtre-Conte, Musique et Marionnette-Dès 3 ans-Durée 45min-Tarif A- Salle Moronoë/Mauron

Samedi 8 : 20h30 Bruits Blancs-Danse-Dès 8 ans-Durée 45min-Tarif A- Salle l'Ecusson/Josselin

Dimanche 23 : 16h Rouge-Musique-Tout public-Durée 1h15-Tarif A-Salle La Mennais/Ploërmel

MARS

Mardi 11 : 20h30 Faut S'tenir-Théâtre Humour-Dès 12 ans-Durée 1h30-Tarif B-Salle l'Ecusson/Josselin

Jeudi 13 : 19h30 Cercle des poètes disparus-Slam & Poésie-Gratuit-Durée 1h30-RDV devant l'Hôtel de Ville Ploërmel

Vendredi 14 : 20h30 LibrEs !-Concert poétique et Slamé-Dès 15 ans-Durée 1h-Tarif A-Salle l'Ecusson/Josselin

Samedi 15 : 20h30 Grand Tournoi-Slam-Gratuit- Salle l'Ecusson/Josselin

Dimanche 23 : 16h Terreur-Théâtre-Dès 15 ans-Durée 2h40-Tarif B-Salle La Mennais/Ploërmel

AVRIL

Vendredi 4 : 20h30 Mon Nom est Personne-1973-Cinéma Le Beaumanoir/Josselin

Samedi 5 : 20h30 Wanted Live Band-Musique-Dès 10 ans-Durée 1h10-Tarif B-Salle l'Ecusson/Josselin

Jeudi 17 : 20h30 Identifiant 56202425-Théâtre-Dès 12 ans-Durée 30 min + échanges-Gratuit-Chapelle de la Congrégation/Josselin

Mardi 22 : 20h30 Apéros-tragédies-Théâtre-Dès 10 ans-Durée 2h-Tarif B-Salle l'Ecusson/Josselin

MAI

Vendredi 16 : 20h30 Thomas Leleu-Musique-Tout public-Durée 1h40-Tarif B-Salle des Fêtes/Ploërmel

JUIN

Mercredi 4 : 10h30 Des deux mains-Musique Théâtre d'Ombres-Dès 6 mois-Durée 20 min-Tarif A- Salle Moronoë/Mauron

Mercredi 11 : 10h30 Ludilo-Théâtre objets chorégraphiés-Dès 18 mois-Durée 35 min-Tarif A- Salle l'Ecusson/Josselin



Informations utiles



RIV Bus Infos utiles



Soyez à l'arrêt de bus **5 minutes avant le passage du bus** et faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête. Montez par l'avant du bus.

	Tarif réduit*	Plein tarif	Points de vente
Ticket unitaire	0,75€	1,50€	Bus +
Carnet (x10 tickets)	5€	10€	Bus +
Abonnement mensuel	15€	30€	Uniquement
Abonnement annuel	150€	300€	Uniquement

- *Tarif réduit réservé aux -26 ans ou bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) ou personnes ayant la carte mobilité inclusive - invalidité, sur présentation d'un justificatif.
- Pour rappel, la durée de validité du billet est de deux heures.
 - Les abonnements sont en vente uniquement dans les espaces France Services du territoire (Josselin, La Trinité-Porthoët, Mauron et Ploërmel). Retrouvez leurs adresses et horaires d'ouverture sur le site internet de Ploërmel Communauté.

- Les bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (les arrêts accessibles sont indiqués)
- Le RIV Bus est équipé de 2 emplacements vélos. Réservation obligatoire la veille avant 15h (du lundi au vendredi) au 06 38 27 79 96. Le vélo ne doit pas dépasser 15kg, et l'usager doit être en mesure d'embarquer et débarquer son vélo de manière autonome.

+ d'infos : Riv-info.bzh • Tél. 02 97 73 20 73 • bus.riv@ploermelcommunaute.bzh

France Services

Des conseillers France services vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

LES SERVICES PROPOSÉS

Des agents formés vous accueillent et vous proposent un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

- Emploi** : Utilisation du site francetravail.fr (inscription, actualisation mensuelle, impression attestations), etc...
- Retraite** : Information retraite CARSAT, MSA et autres caisses, création de compte assurance retraite, demande de retraite, etc...
- Famille** : Demande de prestations (RSA, prime d'activité...), impression attestations sur les sites cal.fr et msa.fr, etc...
- Santé** : Création de compte amel.fr à la CPAM ou de compte MSA, demande de carte vitale, demande de complémentaire santé solidaire (C2S), impression attestations, etc...
- Justice** : Mise en relation avec les juristes de l'accès au droit ou le conciliateur de justice (information juridique dans tous les domaines de la vie quotidienne, litige, conflit), etc...
- Finances** : Création de compte impot.gouv.fr, aide à la déclaration de revenus, mise en relation avec les Agents des Finances publiques, etc...
- Mobilité** : Utilisation du site ants.fr, demande de carte grise, demande de permis de conduire, changement d'adresse, vente de véhicule, etc...
- État civil** : Pré-demande de carte d'identité et de passeport sur le site ants.fr, demande d'acte d'état civil en ligne, etc...
- Logement** : Demande d'aide au logement, demande de logement social, demande d'aide en ligne pour la rénovation de l'habitat, aide à l'enregistrement des chèques énergie, etc...

À votre disposition sur place en accès libre : un espace documentaire et un espace informatique « le kiosque » qui est équipé d'un scanner et d'une imprimante pour effectuer vos démarches de manière autonome.

NOS PARTENAIRES NATIONAUX

Une aide pour les + de 60 ans

Le Département du Morbihan vous accompagne. Vous rencontrez des difficultés pour accomplir seul(e) les actes du quotidien (préparer vos repas, vous déplacer, vous habiller ...), L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est là.

L'APA, une aide pour la mise en place de solutions



À votre domicile, l'APA rémunère des services ou des personnes.

Avez-vous droit à l'APA ?



Avoir 60 ans ou plus



Attester d'une résidence stable et régulière en France



Être de nationalité française ou avoir une carte de séjour en cours de validité



Avoir besoin d'aide pour les gestes de la vie quotidienne : ce que l'on appelle, être en perte d'autonomie

Comment ça marche ?



L'APA est calculée en fonction de votre niveau de dépendance (CIR 1, 2, 3, 4), évalué à votre domicile par un professionnel.



La visite à domicile permet de mettre en place des aides adaptées à votre situation.



Vos ressources sont prises en compte pour définir le montant. Le montant qui vous sera attribué sera calculé en fonction de vos ressources.



L'APA n'est pas soumise aux recours sur successions et donations.

Comment faire une demande ?

C'est facile et rapide

et vous pouvez suivre votre dossier.



Si vous avez accès à internet

Mes démarches en ligne

Conseil départemental du Morbihan
www.morbihan.fr/les-services/handicap-ou-seniors/mes-demarches-en-ligne



Un proche ou un professionnel peut également faire la demande pour vous.



Si vous n'avez pas d'accès internet

Remplir un dossier papier à retirer :

- > Soit en mairie (CCAS),
- > Soit dans l'Espace Autonomie Santé (EAS) le plus proche de votre domicile.

Quel est le suivi de votre demande ?



À réception de votre dossier, nous vous adressons **un accusé de réception** si le dossier est complet.



Vous êtes ensuite **contacté(e)** par un professionnel du département.



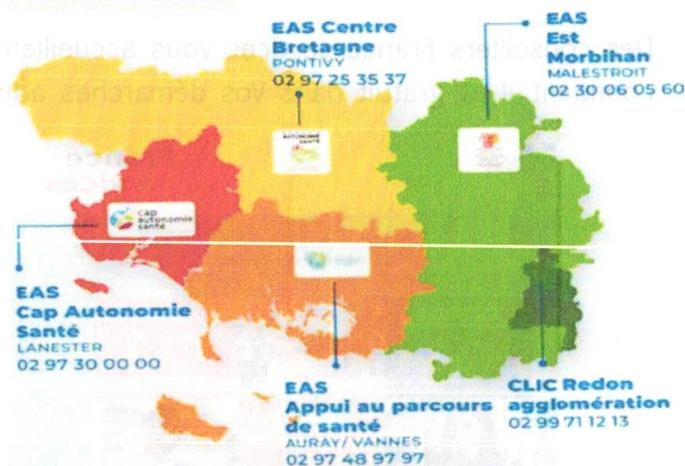
Une **visite à domicile** permettra d'évaluer votre niveau de dépendance et si vous avez besoin d'un plan d'aide.



Après la visite à domicile, vous recevez **un courrier appelé « notification »**. Ce courrier vous informe de la décision.

Pour vous aider dans vos demandes :

Les Espaces autonomie santé (EAS) sont des guichets de proximité qui peuvent vous accompagner dans vos démarches.

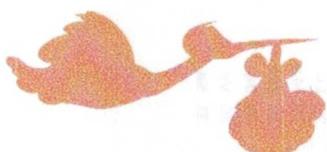


QUI CONTACTER ?

Direction générale adjointe Solidarités
Service APA
64 rue Anita Conti
56 000 VANNES
☎ 02 97 54 74 77



Etat - Civil



NAISSANCE :

Le 10/01/2024 à PLOERMEL
Enfant Auguste DE CAMBOURG de Bruno DE CAMBOURG et de
Tatiana PERILLO domiciliés à SBDM



MARIAGE :

Le 4/05/2024 à SAINT BRIEUC DE MAURON
Entre Brieuc SIOC'HAN de KERSABIEC et Blandine GROLEAU



DECES :

Jean PADELLEC décédé à son domicile le 13/04/2024 à SBDM

Amélie DUNO épouse GRASLAND, née à SBDM, décédée le
16/04/2024 à BOIS d'ARCY

Michel GRASLAND né à SBDM, décédé le 25/04/2024 à BOUGUENAI

Anne TRÉGOUËT épouse GRASLAND, née à SBDM, décédée le
24/06/2024 à JOSSELIN

Yves MAUDIEU né à SBDM, décédé le 30/07/2024 à PLOERMEL

Anne JOUVROT épouse CARRÉ, née à SBDM, décédée le 31/07/2024
à VEZIN LE COQUET

Marie ROULÉ née à SBDM, décédée le 21/09/2024 à PLOERMEL

Charles GUILLONNET décédé à son domicile, le 25/09/2024 à SBDM

Robert FICHET né à SBDM, décédé le 17/11/2024 à RENNES

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

Calendrier de collecte 2025

Je pense à sortir mes bacs la veille,
poignées côté rue et couvercles fermés



OM (bac vert)
Ordures ménagères :
toutes les 2 semaines
le mercredi
(semaine impaire)



CS (bac jaune)
Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le mercredi
(semaine paire)

Juillet

1	Ma	
2	Me	OM
3	Je	
4	Ve	
5	Sa	
6	Di	
7	Lu	
8	Ma	
9	Me	CS
10	Je	
11	Ve	
12	Sa	
13	Di	
14	Lu	
15	Ma	
16	Me	OM
17	Je	OM report
18	Ve	
19	Sa	
20	Di	
21	Lu	
22	Ma	
23	Me	CS
24	Je	
25	Ve	
26	Sa	
27	Di	
28	Lu	
29	Ma	
30	Me	OM
31	Je	

Août

1	Ve	
2	Sa	
3	Di	
4	Lu	
5	Ma	
6	Me	CS
7	Je	
8	Ve	
9	Sa	
10	Di	
11	Lu	
12	Ma	
13	Me	OM
14	Je	
15	Ve	
16	Sa	
17	Di	
18	Lu	
19	Ma	
20	Me	CS
21	Je	
22	Ve	
23	Sa	
24	Di	
25	Lu	
26	Ma	
27	Me	OM
28	Je	
29	Ve	
30	Sa	
31	Di	

Septembre

1	Lu	
2	Ma	
3	Me	CS
4	Je	
5	Ve	
6	Sa	
7	Di	
8	Lu	
9	Ma	
10	Me	OM
11	Je	
12	Ve	
13	Sa	
14	Di	
15	Lu	
16	Ma	
17	Me	CS
18	Je	
19	Ve	
20	Sa	
21	Di	
22	Lu	
23	Ma	
24	Me	OM
25	Je	
26	Ve	
27	Sa	
28	Di	
29	Lu	
30	Ma	

Octobre

1	Me	
2	Je	
3	Ve	
4	Sa	
5	Di	
6	Lu	
7	Ma	
8	Me	OM
9	Je	
10	Ve	
11	Sa	
12	Di	
13	Lu	
14	Ma	
15	Me	CS
16	Je	
17	Ve	
18	Sa	
19	Di	
20	Lu	
21	Ma	
22	Me	OM
23	Je	
24	Ve	
25	Sa	
26	Di	
27	Lu	
28	Ma	
29	Me	CS
30	Je	
31	Ve	

Novembre

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	
4	Ma	
5	Me	OM
6	Je	
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	
11	Ma	
12	Me	
13	Je	CS report
14	Ve	
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	
18	Ma	
19	Me	OM
20	Je	
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	
25	Ma	
26	Me	
27	Je	
28	Ve	
29	Sa	
30	Di	

Décembre

1	Lu	
2	Ma	
3	Me	OM
4	Je	
5	Ve	
6	Sa	
7	Di	
8	Lu	
9	Ma	
10	Me	
11	Je	CS
12	Ve	
13	Sa	
14	Di	
15	Lu	
16	Ma	
17	Me	OM
18	Je	
19	Ve	
20	Sa	
21	Di	
22	Lu	
23	Ma	
24	Me	
25	Je	CS
26	Ve	
27	Sa	
28	Di	
29	Lu	
30	Ma	
31	Me	OM

L'écologie



Trouve les mots suivants dans la grille de mots mêlés.

Activiste
 Agriculture
 Biodiversité
 Climat
 Déchet
 Déforestation
 Contaminer
 Écosystème
 Électricité

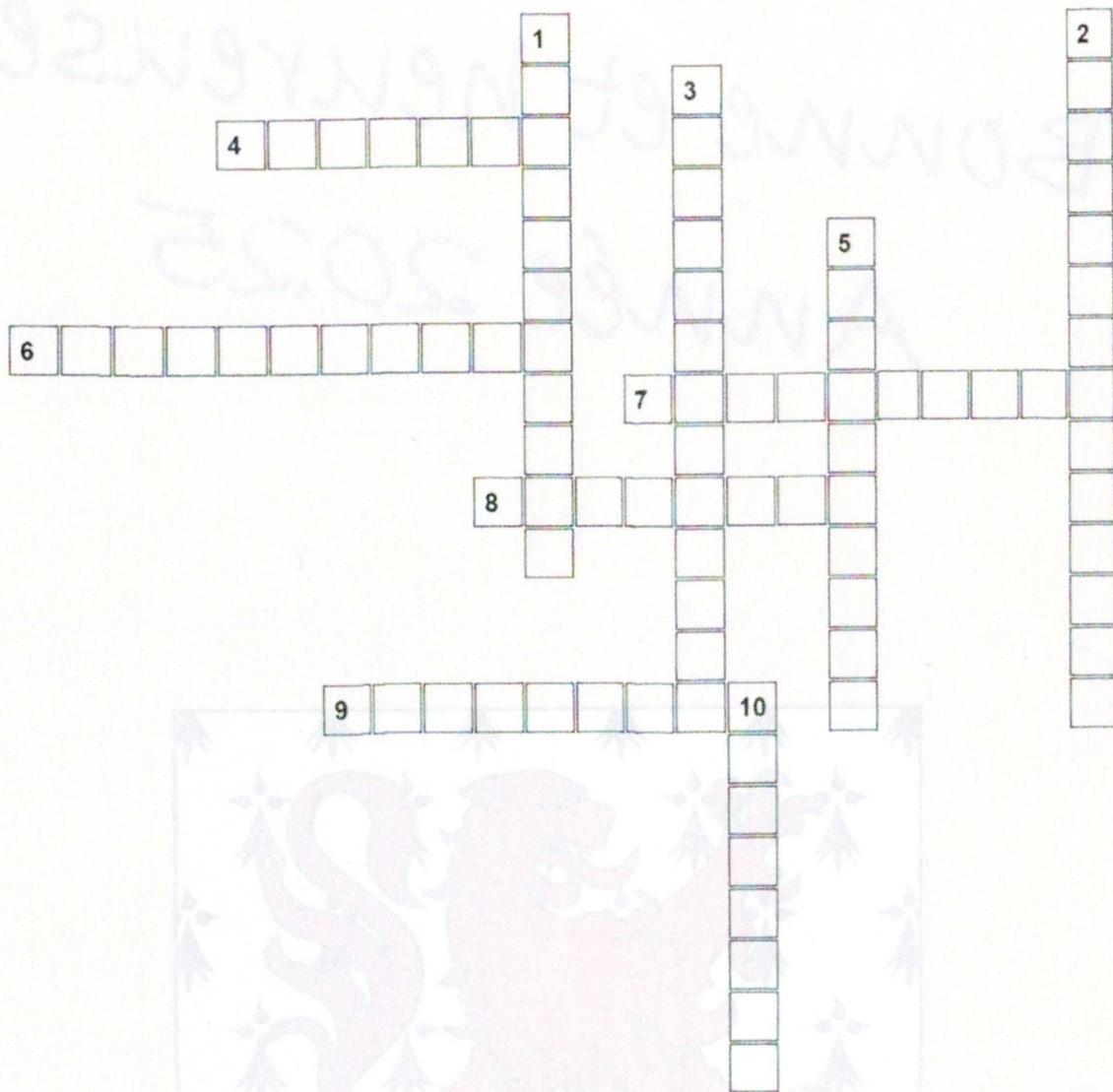
Emballage
 Énergie
 Environnement
 Faune
 Flore
 Gaspillage
 Inondation
 Nature

Pollution
 Poubelle
 Protection
 Réchauffement
 Recyclage
 Tri
 Végétation
 Vert



K	A	F	J	X	R	Z	G	D	D	X	J	C	T	B	M	N	N	M	Y	F	D	R	E	T
H	H	B	A	K	F	F	Q	S	Y	C	G	V	E	G	X	O	K	V	K	U	Q	K	G	E
S	M	E	M	È	T	S	Y	S	O	C	É	H	R	G	Y	I	O	Z	L	D	J	X	M	J
X	R	N	G	V	X	B	F	N	L	E	M	W	U	M	D	T	L	N	N	H	Z	I	H	M
N	Q	É	F	I	V	B	T	Y	W	G	G	T	T	U	V	U	B	D	T	R	X	H	B	V
R	W	F	T	Z	B	A	P	G	B	A	O	J	L	Z	J	L	R	E	É	K	Y	F	M	I
E	I	L	W	I	M	J	M	K	E	L	V	W	U	H	H	L	S	D	R	C	U	U	Q	Y
J	F	O	E	I	C	G	W	N	P	L	M	J	C	J	G	O	J	É	B	U	H	S	Z	R
N	D	R	N	T	E	I	G	H	D	A	N	J	I	Q	M	P	H	F	S	B	T	E	W	É
Q	O	E	V	T	S	U	R	Y	Y	B	R	A	R	E	H	J	I	O	J	Y	A	A	T	C
U	R	I	V	L	H	I	O	T	N	M	Q	I	G	Y	G	T	É	R	R	H	R	A	N	H
T	V	B	T	O	A	Q	V	D	C	E	Y	D	A	A	U	T	E	E	E	D	O	O	G	A
R	C	C	F	A	N	T	H	I	U	E	V	Q	S	P	I	L	C	S	M	V	W	H	I	U
U	J	N	E	A	T	S	L	F	T	D	L	P	M	S	L	Y	Z	T	D	X	P	M	M	F
I	Y	U	N	D	U	É	E	H	X	C	I	É	R	E	C	Y	Q	A	C	C	S	E	N	F
C	L	I	M	A	T	N	G	L	C	L	A	E	B	L	G	M	Z	T	W	J	P	K	K	E
R	A	S	Y	C	O	G	E	É	L	B	V	U	A	Z	D	L	C	I	C	O	I	U	X	M
R	F	H	R	P	J	E	B	A	V	I	O	G	U	Z	V	T	E	O	P	E	F	K	U	E
I	R	T	I	X	I	G	G	B	D	P	E	N	V	I	R	O	N	N	E	M	E	N	T	N
J	D	J	V	G	U	E	U	O	T	B	A	S	R	K	M	F	X	N	S	M	T	R	J	T
V	A	W	R	T	R	T	I	P	R	O	T	E	C	T	I	O	N	U	T	J	R	M	E	W
K	X	E	H	Y	M	B	N	O	I	T	A	D	N	O	N	I	E	N	W	D	E	X	E	I
Y	N	Q	L	L	H	A	L	T	V	A	T	M	I	C	D	K	A	W	H	E	V	S	E	I
É	Z	X	N	M	U	G	P	U	H	L	G	D	P	W	K	X	P	L	O	V	B	N	X	D
N	D	J	I	P	B	W	I	O	D	S	Z	M	D	N	P	T	U	F	P	V	Q	D	G	O

ÉCOLOGIE



Horizontal

4. Je suis un dispositif qui suit le soleil pour fournir l'électricité
6. Je suis une énergie fournie par le mouvement de l'eau
7. Carburant liquide pour moteur essence produit à partir de matière végétale
8. Masse de matière vivante
9. Molécule H

Vertical

1. Système de récupération des calories contenues dans l'air ambiant
2. Je suis une installation solaire
3. Phénomène biologique de fermentation des matières organiques
5. Énergie renouvelable récupérer à partir de la chaleur du sol
10. Je produis de l'électricité avec le vent

Bonne et heureuse
Année 2025

